

FOREWORD

This document constitutes the first detailed work plan outlining the objectives, goals and activities for our Department in connection with the official languages policy established by the government.

2. The Official Languages Plan describes the current situation in the Department very clearly. It also sets forth realistic goals and activities which will lead to desirable and necessary improvements. The Plan reiterates the commitment made by the Department to serve the public in the official language of its choice, to ensure equality of access to jobs within the Department to Canadians speaking either or both of the official languages, and to ensure that the two languages groups participate on an equitable basis in the activities of the Department.

3. In view of the very nature of its responsibilities, and unlike the other departments of the Government of Canada, the Department of External Affairs must make special efforts to reach its official language objectives not only in Ottawa, but also in more than 100 posts around the world. This scattering complicates application of our plan, but also forces us to rethink our traditional attitudes and to re-examine established practices, in order to implement our official languages program as effectively as possible.

4. The departmental Official Languages Plan has therefore been devised in a practical and realistic form. It is a working tool which will enable the Department to implement an official languages program within as short a time as possible. In this way, the Department of External Affairs is clearly renewing its commitment to perform its tasks both in Canada and abroad in both official languages.

AVANT-PROPOS

Ce document constitue le premier plan de travail détaillé exposant les objectifs, les buts et les mesures touchant notre Ministère en fonction de la politique établie par le gouvernement en matière de langues officielles.

2. Le Plan des langues officielles décrit très clairement la situation actuelle au sein du Ministère. Il établit également des buts et des mesures réalistes qui conduiront à des améliorations désirables et nécessaires. Le Plan réitère l'engagement pris par le Ministère de servir le public dans la langue officielle de son choix, d'assurer aux Canadiens, parlant l'une ou l'autre des langues officielles ou les deux, égalité d'accès aux emplois dans les cadres du Ministère et de faire en sorte que les deux groupes linguistiques participent de façon équitable aux activités du Ministère.

3. En raison de la nature même de ses fonctions, et à la différence des autres ministères du Gouvernement du Canada, le ministère des Affaires extérieures doit s'appliquer d'une façon toute particulière à l'atteinte de ses objectifs en matière de langues officielles non seulement à Ottawa, mais tout aussi bien dans plus de 100 missions établies à travers le monde. Cet éparpillement complique l'application de notre plan mais nous oblige également à repenser nos attitudes traditionnelles et à réexaminer des pratiques installées à demeure afin de mettre en oeuvre de la manière la plus efficace notre programme de langues officielles.

4. Le Plan des langues officielles du Ministère a donc été conçu sous une forme pratique et réaliste. Il constitue un instrument de travail qui permettra au Ministère d'appliquer, dans les meilleurs délais, un programme en matière de langues officielles. Ce faisant, le ministère des Affaires extérieures renouvelle clairement son engagement de s'acquitter de ses fonctions au Canada et à l'étranger dans les deux langues officielles.